



Commune de HAUTEROCHE

Réhabilitation de stations d'épuration

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE : Mairie de Hauteroche
10, route de Lons Crançot
39570 HAUTEROCHE
Tél. 03 84 48 22 08

MAITRE D'ŒUVRE : **ABCD INGENIERIE**



Route de Lyon
39 570 MONTMOROT
Tél. 03.84.47.15.78
Fax. 03.84.47.07.86
abcd@abcd-ingenierie.com

ABCD Géomètres Experts

BOUILLIER - CRETIN MAITENAZ – DIGARD

MONTMOROT - DOLE - SAINT AMOUR - SAINT TRIVIER DE COURTES -PIERRE DE BRESSE

Email : abcd@geometre-jura.com - Site Internet : www.geometre-jura.fr

**Marché à procédure adaptée
passé en application de l'article 27 du décret d'application n° 2016-360 de l'ordonnance du
23 juillet 2015 relatif à l'exécution des Marchés Publics**

Maître d'Oeuvre :

SELARL ABCD
Rte de Lyon
39 570 MONTMOROT
Tél. 03.84.47.15.78
Fax. 03.84.47.07.86

Date du marché	Réservé pour la mention "nantissement"
Montant TTC	
Imputation	

ACTE D'ENGAGEMENT

- - - - -

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné,

Monsieur (nom et prénom)

agissant au nom et pour le compte de la Société :

domiciliée à (adresse complète et n° de téléphone) :

et, immatriculée au R.C.S sous le n° :

Entrepreneur individuel / entrepreneur groupé solidaire / mandataire des entrepreneurs groupés solidaires

Je soussigné,

Monsieur (nom et prénom)

agissant au nom et pour le compte de la Société :

domiciliée à (adresse complète et n° de téléphone) :

et, immatriculée au R.C.S sous le n° :

Entrepreneur individuel / entrepreneur groupé solidaire / mandataire des entrepreneurs groupés solidaires

Je soussigné,

Monsieur (nom et prénom)

agissant au nom et pour le compte de la Société :

domiciliée à (adresse complète et n° de téléphone) :

et, immatriculée au R.C.S sous le n° :

Entrepreneur individuel / entrepreneur groupé solidaire / mandataire des entrepreneurs groupés solidaires

* Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés ;

* m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation (R.C) et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1 - Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'art. 10.4 du C.C.A.P.

L'évaluation de l'ensemble des travaux résulte du détail quantitatif estimatif, exprimé en euros et s'élève à :

LOT UNIQUE	Commune de Hauteroche Réhabilitation des stations d'épuration de Crançot et Granges sur Baume
MONTANT H.T. (en chiffres et lettres)	
T.V.A. 20.0 %	
MONTANT T.T.C. (en chiffres et lettres)	

2.2 - Montant sous-traité

2.2.1 - Montant sous-traité désigné au marché

L'(es) annexe(s) au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

* Montant hors TVA€.	} (en chiffres)	
* TVA au taux de 20.0 %€.		
* Montant TVA incluse€.		
.....		 Euros (en lettres)

2.2.2 - Montant sous traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du Maître de l'ouvrage.

Les sommes figurant dans ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant hors TVA	Montant de la TVA	Montant TVA incluse
.....
.....
.....
.....
.....
TOTAL

2.2.3 - Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....€.
 (.....
 Euros) TVA incluse.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE

La durée du marché est de 4 mois reconductibles tacitement.

ARTICLE 4 - DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Il est prévu une période de préparation de 3 semaines permettant notamment, à l'entreprise titulaire du marché, à compter de la date de notification du marché, de récolter les éléments nécessaires au tracé des réseaux en place et de réaliser ce dernier sur site avant le démarrage des travaux.

Le délai **global** d'exécution des travaux (comprenant 3 semaines de période de préparation) est arrêté à :

Tranche FERME :semaines (**DONT 3 semaines de préparation**),
soit jours ouvrables (hors samedi, dimanche et jours fériés)

Les dates de démarrage fixées ci-dessus figurera sur un ordre de service prescrivant de commencer la préparation et les travaux qui sera notifié au titulaire, et cosigné par le Maître d'œuvre.

Planning prévisionnel :

- Semaine 14 / réunion de préparation
- Semaine 14 / démarrage de la période de préparation (3 semaines)
- **Semaine 17 / démarrage des travaux (date prévisionnelle)**

Il n'y aura pas d'interruption entre la période de préparation et le démarrage des travaux.

Les entrepreneurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter la date de commencement des travaux (hors condition météorologique) et le délai maximum d'exécution des travaux, conformément à leur engagement lors de la notification du présent marché.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

A) - Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert à l'organisme bancaire
 - à
 - au nom de
 - sous le numéro
 - code banque code guichet clé
- (joindre un RIB ou RIP)

B) - Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues par rapport à l'exécution du marché par règlement au compte commun ci-dessus. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées à l'article 50 du décret d'application n° 2016-360 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, sont jointes au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

à.....
Le.....

Mention(s) manuscrite(s)
"Lu et approuvé"
Signature(s) de l'(ou des) entrepreneur(s)

.....
.....
.....
.....
.....

Acceptation de l'offre

Tranche ferme et unique

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant légal de la Collectivité
à le

Le représentant légal de la Collectivité certifie que le présent marché a été transmis au représentant de l'Etat le
:

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le.....
L'entrepreneur/le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le..... par l'entrepreneur/le mandataire
du groupement destinataire.

le (date d'apposition de la signature ci-après)

Pour le représentant légal du Maître de l'ouvrage

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT
(À remplir quelles que soient les modalités de paiement retenues)

Demande d'agrément d'un sous-traitant et des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

1 - Marché

Commune de Hauteroche
Réhabilitation de station d'épuration

2 - Prestations sous traitées

Le tableau ci-après exprimé en Euros indique la nature et le montant des prestations sous traitées (article 5, loi n° 75.1334 du 31 Décembre 1975) :

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION	
	HT	TTC
Montant total des prestations sous traitées HT		
TVA 20.0 %		
Montant total des prestations sous traitées TTC		

3 - Sous-traitants

(Duplicata de ce formulaire à remplir pour chaque sous-traitant dans le cas où le titulaire du marché ferait appel à plusieurs sous-traitants.

Joindre l'attestation d'assurance de chaque sous-traitant.)

- Prestations concernées :

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société :

- N° identité d'entreprise (SIRET) :

- N° d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- Adresse :

4 - Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

- Modalités de paiement :

- Compte à créditer :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

- Date d'établissement des prix :

- Modalités de variation des prix : prix actualisables

J'affirme/Nous affirmons (1) sous peine de résiliation du marché ou de mise en règle à mes torts exclusifs, aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens (1), ne pas tomber, que la Société ne tombe pas (1) sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 45 du Code des Marchés Publics.

(1) Barrer les mentions inutiles

Le représentant du Maître d'Ouvrage

L'entrepreneur sous-traitant

L'entreprise générale

**Le mandataire du groupement
d'entreprises**